



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question au Gouvernement n° 679

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Victor Brial.

M. le président. La parole est à M. Victor Brial.

M. Victor Brial. Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

Alors que le Gouvernement prétend répondre au problème du chômage des jeunes, je constate que le seul dispositif d'aide à l'emploi existant dans le territoire de Wallis-et-Futuna, que je représente ici, a été revu à la baisse. En effet, un tiers des crédits affectés aux « chantiers de développement » dans la convention Etat - territoire n'a pas été versé au titre de 1998.

La diminution de ce poste est plus préoccupante encore depuis la signature des accords de Nouméa, qui reconnaissent, dans leur titre III, la priorité donnée à l'emploi local. De nombreux Wallisiens et Futuniens, qui trouvaient en Nouvelle-Calédonie une terre d'accueil, risquent à l'avenir d'être privés de ce gisement traditionnel d'emplois.

Cette situation donne à mes compatriotes le sentiment de perdre sur tous les tableaux.

Vous êtes bien placé, monsieur le secrétaire d'Etat, pour savoir que ce dossier a été, de loin, le plus fréquemment évoqué lors de votre passage à Wallis-et-Futuna au début du mois de mai et qu'il a fait l'objet de nombreuses interventions de ma part.

Le Gouvernement compte-t-il respecter les engagements que l'Etat a pris envers le territoire des îles Wallis-et-Futuna en matière d'emploi, en versant la totalité des crédits « chantiers de développement » prévus dans la convention de développement pour 1997 et pour 1998 ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, vous avez souligné que dans les territoires d'outre-mer ne s'applique pas le dispositif « emplois-jeunes », mais celui des « chantiers de développement ». Ceux-ci sont destinés à former des jeunes qui ont des insuffisances au niveau scolaire et peuvent ainsi trouver une première activité ou un premier emploi.

A Wallis-et-Futuna, sur 1997, un reliquat de crédits de 350 000 francs n'a pu être consommé en raison des conflits sociaux qui ont eu lieu sur le territoire. J'espère que nous pourrons en obtenir le report. Sur 1998, la délégation de crédits faite pour le premier semestre porte sur 2,2 millions, c'est-à-dire sur moins de la moitié des sommes inscrites à la convention de développement que vous évoquez. J'espère qu'au cours du second semestre nous pourrons compléter ces crédits et approcher les 6 millions de francs qui y figurent.

J'ai été très bien accueilli à Wallis-et-Futuna, et par vous-même, en tant que président de l'assemblée territoriale et par l'ensemble des représentants locaux. Je reconnais que le dossier des « chantiers de développement » est un des plus préoccupants de nos territoires d'outre-mer, pas seulement à Wallis-et-Futuna, mais aussi en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie. Car c'est l'occasion de donner aux jeunes une première formation, un premier accès à un emploi et de les maintenir sur place.

Ma préoccupation rejoint donc la vôtre, monsieur le député. Nous devons obtenir et le report des crédits de 1997 et les versements du maximum des crédits inscrits pour 1998 au titre de la convention. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 679

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1998, page 4579

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 juin 1998